

Sécuriser les droits fonciers communautaires

PRIORITÉS ET OPPORTUNITÉS POUR FAIRE
PROGRESSER LES OBJECTIFS SUR LE CLIMAT ET LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE



Octobre 2017

Introduction : Combler les écarts sur la reconnaissance des droits

La reconnaissance légale et sécurisée des droits fonciers et des droits aux ressources sont essentiels à la réalisation de la paix, de la prospérité et du développement durable. Depuis la naissance des cultures jusqu'à l'avènement de la démocratie, la sécurité foncière soutient les fondements de nos sociétés et de notre relation à l'environnement. Aujourd'hui, l'absence de droits de tenure sécurisée menace les moyens de subsistance et le bien-être d'un tiers de la population mondiale, ainsi que le futur même de notre planète. En tant que gardiens historiques des forêts et des terres de la planète, les peuples autochtones, les communautés locales et les femmes rurales jouent un rôle essentiel dans la gestion et l'utilisation durable des systèmes de ressources naturelles essentiels à la survie de l'humanité. En effet, protéger leurs droits revient à protéger les droits de tous à vivre dans un monde plus juste, plus prospère et plus verdoyant.

Jusqu'à présent, les gouvernements ont été lents à reconnaître et sécuriser les droits des communautés sur les terres et les ressources collectives. Ainsi, même si les peuples autochtones et les communautés locales revendiquent et gèrent de façon coutumière plus de 50% des terres du monde, ceux-ci ne sont légalement propriétaires que de 10%. Afin d'éradiquer la pauvreté, de prévenir la propagation des conflits sociaux et politiques et de s'assurer de la progression vers les objectifs mondiaux sur le plan climatique, de la conservation et du développement, il est urgent de mener des actions collectives pour corriger cette injustice fondamentale.

Heureusement, le monde n'a jamais été aussi à même de pouvoir le faire. L'importance de sécuriser la tenure foncière dans la poursuite des impératifs sociaux, économiques et environnementaux est largement reconnue par les gouvernements et les acteurs non étatiques. Les efforts de protection des droits fonciers communautaires sont dorénavant soutenus par un nombre croissant d'instruments juridiques, d'initiatives et d'engagements sectoriels. De nouveaux outils, institutions et méthodes sont rapidement développés pour soutenir l'établissement des titres fonciers des terres communautaires ; des partenariats multisectoriels innovants permettant de tirer profit des actions collectives et de prévenir les reculs ; des mécanismes de financement spécialisés soutiennent la mise en œuvre des dispositions légales et des engagements nationaux et internationaux ; et les peuples autochtones, les communautés locales et les femmes rurales n'ont jamais été aussi bien organisés, connectés et impliqués dans la défense de leurs droits et la promotion de leurs priorités de développement.

Ce rapport porte sur le rôle essentiel des peuples autochtones et des communautés locales dans le contexte des priorités émergentes en matière de climat et de développement. Il traite aussi des opportunités sans précédent d'accélérer la reconnaissance et la protection des droits des communautés sur les terres et les ressources au profit des populations rurales comme pour la réalisation de la paix et de la prospérité mondiale. En s'appuyant sur le nombre croissant d'acteurs, d'initiatives et d'instruments juridiques ou techniques qui soutiennent dorénavant la sécurité de la tenure foncière rurale, le rapport explique que l'élan pour le changement n'a jamais été si important. Il appelle toutes les parties à renforcer leur coordination et à garantir la mise en œuvre des dispositions légales et des engagements existants, et de s'en servir comme fondations pour la poursuite des Objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris sur le climat.

Partenaires de RRI



Pourquoi des droits sur les terres et les ressources communautaires ?

Les peuples autochtones et les communautés locales ont joué un rôle historique dans la gestion et la protection des terres, des forêts et des bassins versants mondiaux. Au moins 2,5 milliards de personnes vivent au sein d'économies fondées sur les terres rurales. Elles gèrent des écosystèmes dont leurs communautés et le reste de l'humanité dépendent pour la réalisation d'une sécurité environnementale mondiale et pour le développement socio-économique. Pourtant, leur capacité à vivre avec des moyens de subsistance adaptés localement et à protéger ces environnements vitaux est de plus en plus menacée par la reconnaissance insuffisante ou inexistante de leurs droits de tenure, ce qui les rend vulnérables face à la discrimination et à la violence et expose leurs terres à une exploitation non réglementée.

Sécuriser les droits fonciers est essentiel pour obtenir des interactions durables entre les hommes et leur environnement. Cela a permis le développement d'une prospérité partagée, de la démocratie et de la paix aux quatre coins du monde. Aujourd'hui, l'un des défis les plus urgents à relever pour parvenir au bien-être collectif consiste à garantir la capacité des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes rurales à gérer et protéger les ressources locales, ainsi qu'à prévenir l'utilisation illégale des terres et à permettre un investissement responsable. Ces efforts sont essentiels pour atteindre les Objectifs de développement durable et pour poursuivre les engagements internationaux sur le climat, sur la biodiversité, ainsi qu'une myriade d'autres impératifs sociaux et environnementaux.

Connexions avec les engagements mondiaux clés

Les communautés rurales ayant des droits de tenure sécurisés tendent à avoir des taux de déforestation et de dégradation des terres plus faibles et sont plus à même de gérer les systèmes de ressources dont elles dépendent – y compris la biodiversité et les services écosystémiques que ceux-ci fournissent. Leur gestion durable aide à créer des paysages plus résilients contribuant directement à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation. Sécuriser les droits communautaires sur les terres et les ressources est essentiel pour éradiquer la pauvreté, renforcer la sécurité alimentaire, réduire les inégalités et les conflits, promouvoir l'égalité des sexes et préserver les forêts et les écosystèmes permettant la vie sur Terre.

Réduction de la pauvreté et développement économique durable

Sécuriser les droits fonciers communautaires est une composante intrinsèque des efforts de réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux de développement économique. Près d'un tiers de la population mondiale dépend directement ou indirectement des forêts tropicales et subtropicales de la planète pour leur bien-être économique.¹ Les forêts et les autres zones naturelles sont importantes pour fournir les moyens de subsistance des communautés rurales—tant en matière de revenus que de subsistance. Cette importance est d'autant plus grande pour les foyers les plus démunis.² Les exploitations familiales et les forêts locales fournissant à ceux-ci au moins deux tiers de leurs revenus et de leurs moyens de subsistance,³ la relation entre la sécurité de la tenure rurale, la réduction de la pauvreté et un développement économique durable ne saurait être exagérée.

Une récente analyse montre que 80 à 90% des entreprises forestières dans les pays en développement sont en fait des petites et moyennes entreprises, gérées par des communautés rurales ou par des petits exploitants soutenus par des coopératives locales. Dans le monde, celles-ci génèrent au total 125 à 130 milliards de dollars américains de revenus annuels bruts.⁴ Pourtant, avec à peine plus de 15,5% des forêts du monde formellement reconnues comme appartenant aux peuples autochtones et aux communautés locales,⁵ la plupart des entreprises communautaires fonctionnent via des canaux informels qui les rendent illégales, limitant ainsi leurs contributions au développement économique local et national.⁶ Les faits montrent clairement que l'utilisation des terres et des forêts par les communautés rurales a tendance à être plus durable, à bénéficier à plus de gens et à être plus positive d'un point de vue environnemental que les utilisations commerciales ou industrielles de grande échelle.⁷

Malgré la puissance des entreprises communautaires en tant que vecteur d'amélioration des moyens de subsistance et d'un point de vue environnemental, de nombreux pays en développement continuent de privilégier la production de marchandises tournée vers l'export ou l'extraction des ressources pour générer de la croissance économique. Ceci a eu des conséquences dévastatrices pour les communautés et les forêts naturelles.⁸ Depuis 1990, par exemple, le nombre d'emplois créés dans les plantations d'huile de palme a stagné dans le monde entier. Dans le même temps, la cession de terres détenues de façon coutumière aux entreprises et investisseurs pour ces plantations et autres projets, continue d'alimenter l'inégalité, les conflits et la destruction des forêts naturelles ayant une forte densité carbone et une riche biodiversité.⁹ Néanmoins, les pays reconnaissent de plus en plus l'importance de la sécurisation des tenures collectives comme moyen

d'obtenir une croissance économique stable et durable dans un contexte de réformes foncières majeures.¹⁰ De la même façon, les entreprises et les investisseurs réalisent que donner la priorité aux droits locaux et aux opportunités économiques dans leurs modèles d'affaires tend à être bien moins onéreux que les scénarios où les risques liés à la tenure sont négligés.¹¹

Atténuation des conflits

Le droit d'utiliser, de gérer et de retirer à des personnes leur accès à des ressources naturelles a d'importantes implications pour les communautés, les gouvernements et le secteur privé. En définissant qui détient et qui contrôle une ressource naturelle, des droits de propriété et des systèmes de tenure, on détermine en définitive qui sont les bénéficiaires et à quels bénéfices ils ont accès. La nature contentieuse des droits fonciers et des droits aux ressources réside dans le fait que dans de nombreux pays en développement, les systèmes de tenure formels et informels—ancrés dans des historiques distincts et rarement cohérents—se chevauchent souvent, faisant des délimitations coutumières des communautés l'objet de conflits en cours. Ainsi, les terres communautaires sont souvent concédées par les gouvernements à des tiers, sans compensation ni consentement libre, informé et préalable des populations locales dont les droits légitimes et ancestraux ne sont pas forcément reconnus par la loi.

Les cas de conflits entre les communautés locales et des acteurs plus puissants sont répandus et illustrent les conséquences négatives des droits de tenure communautaire non sécurisés pour toutes les parties impliquées, y compris pour les systèmes de ressources naturelles. Parmi les conséquences les plus graves des conflits liés à la tenure, on compte : des évictions violentes, des tortures et des meurtres de membres des communautés vivant à proximité des zones protégées en Inde¹² ; la perte des droits coutumiers des autochtones sur les forêts tropicales brésiliennes au bénéfice des multinationales ayant des empreintes de carbone importantes¹³ ; des délais coûteux et des pertes financières dans 69% des conflits étudiés en Afrique¹⁴ ; ainsi que des confrontations à l'échelle nationale en Éthiopie suite à la décision du gouvernement d'ouvrir les terres forestières aux investissements étrangers.¹⁵

Les nouvelles données, de plus en plus fiables, peuvent aider le secteur privé, les gouvernements et les acteurs non étatiques à mieux identifier, faire face et atténuer leur exposition aux risques liés à la tenure. Mettant fin au mythe des terres vacantes disponibles pour les projets d'extraction et pour les plantations, les analyses spatiales de plus de 73 000 concessions dans le monde en développement et les bases de données sur la densité de population indiquent que des habitants sont présents dans 93 à 99% des concessions analysées.¹⁶ En Afrique de l'Ouest, où les cas de conflits entre les communautés et les concessions forestières et agricoles ont beaucoup fait parler, les densités de population aux alentours de certaines concessions s'élèvent à plus d'un million de personnes dans un rayon de 50 km autour des sites contestés.¹⁷ Les analyses des conflits entre les communautés locales et les détenteurs de concessions en Amérique latine, en Afrique et en Asie du Sud-Est révèlent aussi que les tensions sont rarement liées à l'argent.¹⁸ 93% des 362 conflits analysés sont dus à des problématiques allant de la dégradation environnementale aux déplacements forcés, plutôt qu'à des questions de compensations financières. À l'échelle mondiale, le déplacement des populations locales est la cause la plus fréquente des conflits—en particulier en Afrique, où ce phénomène est à la base de 63% des conflits.¹⁹ Les entreprises et les investisseurs qui choisissent d'ignorer complètement les droits fonciers coutumiers font face à la perspective de coûts de projet supérieurs ou même d'arrêt de projet,²⁰ sans oublier les dommages potentiels pour leur marque et leur réputation.

Sécurité alimentaire

Comme le reconnaît le Comité de la sécurité alimentaire mondiale—avec l'adoption des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) en 2012—, la sécurité alimentaire ne peut être atteinte sans la sécurité de la tenure. En l'absence de droits certains des communautés sur les terres et les forêts dont elles dépendent pour leurs moyens de subsistance, la capacité des populations rurales à subvenir à leurs besoins, à contribuer à l'éradication de la pauvreté et à investir dans la productivité et la résilience de leurs sources d'alimentation à la fois cultivées et sauvages va invariablement être très limitée.

Plus de 80% de la nourriture consommée dans le monde en développement est produite localement par près de 475 millions de petits exploitants agricoles, avec la contribution de plus de 2 milliards de ruraux. De la même façon, les forêts et les arbres jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 1,7 milliard de personnes qui dépendent de la forêt, offrant un accès primordial aux aliments sauvages (ex. : plantes, noix, baies, animaux et insectes) ; à l'énergie²² (ex. : bois de chauffage) ; à des

Encadré 1

LEÇONS ÉMERGENTES DU SOUTIEN DES ENTREPRISES À LA SÉCURITÉ DES DROITS FONCIERS COMMUNAUTAIRES

Une recherche du Groupe Interlaken²¹ qui paraîtra prochainement, fournit des exemples de certaines sociétés foncières qui recherchent de façon proactive des solutions aux conflits liés à la tenure afin de guider les actions des autres acteurs du secteur privé pour améliorer la performance de leurs engagements en matière de droits fonciers.

Bien que géographiquement, économiquement et historiquement très différents, les cas démontrent des étapes communes importantes que les entreprises peuvent suivre pour prévenir ou résoudre les conflits avec les communautés.

Il s'agit notamment d'identifier les principaux intervenants dès le début, y compris ceux du gouvernement, de la société civile et des communautés ; travailler avec les organisations et les expertises locales pour s'assurer que l'entreprise a une compréhension complète des droits fonciers dans la zone du projet, y compris un soutien possible pour la cartographie participative ou la législation foncière ; et évaluer les impacts sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance locaux, afin de mieux comprendre l'intérêt de la communauté dans l'utilisation du foncier.

Par exemple, les efforts de New Forests—gestionnaire de portefeuilles d'investissements durables—pour résoudre les conflits liés à la tenure et rehausser les normes appliquées à un investissement antérieur, démontrent la valeur de cette approche pour les communautés et les entreprises similaires. En 2013, New Forests a commandé une étude sur les droits fonciers existants dans le nord du Sabah, en Malaisie, avant de décider d'investir dans 25 000 hectares de plantations de bois dur établies.

Après avoir effectué ces vérifications nécessaires et investi, New Forests et ses partenaires ont élaboré un plan d'engagement communautaire basé sur une étude pluriannuelle de la communauté menée par une ONG locale expérimentée et respectée. Ce plan a joué un rôle déterminant en permettant au projet d'accéder aux parties prenantes clés. New Forests a également commandé une cartographie participative de la zone du projet, pour mieux comprendre la frontière entre la concession et les villages, les sites importants pour les communautés et l'étendue des litiges relatifs à l'utilisation des terres dans la concession. Étant donné qu'il y a peu de possibilités économiques dans la région en dehors de l'agriculture de subsistance et du travail sur la plantation, New Forests a également créé des opportunités—en consultation avec les communautés—pour qu'elles augmentent leur participation dans le projet.

Ces efforts ont permis à New Forests de mieux comprendre l'environnement dans lequel ils interviennent, d'établir une confiance et une communication ouverte entre l'entreprise et la communauté. Et bien que la superficie plantée ait légèrement diminué par rapport à la concession initiale en conséquence de la cartographie communautaire, la société et la communauté ont toutes deux bénéficié d'une absence totale de conflit lié à la tenure foncière.

opportunités de revenus et d'emplois ; et aux services écosystémiques vitaux pour le bien-être humain (comme la pollinisation, la réglementation de l'eau, la protection des terres, la conservation de la biodiversité ainsi que l'adaptation au changement climatique et son atténuation).²³

Malheureusement, la plupart des communautés rurales et des petits exploitants n'exercent qu'un contrôle limité sur les terres et les ressources dont ils dépendent pour leur sécurité alimentaire. Cette situation est particulièrement critique pour les femmes qui représentent près de la moitié de la force de travail dans l'agriculture des pays en développement.²⁴

A contrario, et dans le contexte de pressions humaines sans cesse croissantes sur la planète et plus spécifiquement les systèmes de ressources, la capacité des populations locales (en particulier les femmes et les peuples autochtones) à atténuer les impacts du changement climatique et à limiter la menace de l'appropriation illégale des terres²⁵ dépend essentiellement de la reconnaissance et de la protection des droits fonciers et des droits aux ressources des collectivités.²⁶

Une tenure foncière sécurisée peut fournir les moyens juridiques d'accès au crédit, aux technologies, à l'information et aux opportunités de marché permettant d'améliorer les moyens de subsistance et de renforcer la résilience des systèmes alimentaires adaptés localement aux chocs climatiques et économiques. Avec une telle sécurité, les communautés et les femmes rurales sont plus à même d'investir dans la maintenance de systèmes alimentaires basés sur l'agriculture, les arbres et les forêts, et d'adopter des pratiques agricoles plus durables et plus équitables entre les sexes.²⁷

Atténuation et adaptation aux changements climatiques

Les peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle essentiel dans le stockage et la gestion du carbone des forêts tropicales. Une récente étude montre que les terres forestières gérées par les communautés abritent au moins 24% (54 546 millions de tonnes) du total du carbone stocké au-dessus du sol dans les forêts tropicales – une somme équivalente à près de quatre fois le total des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2014.²⁸ Pourtant, les contributions réelles au niveau des communautés à l'atténuation des changements climatiques sont connues pour être bien plus grandes. En fonction des quelques données disponibles ayant fait l'objet de vérifications indépendantes, on estime qu'au moins un dixième du carbone total comptabilisé dans l'étude se situe sur des terres forestières collectives n'étant pas formellement reconnues, exposant environ 22 322 millions de tonnes de carbone aux pressions externes de déforestation et/ou de dégradation des terres.²⁹

Les recherches indiquent que les terres forestières communautaires légalement reconnues et protégées tendent à stocker plus de carbone et ont des taux de déforestation plus bas que les forêts détenues ou gérées sous d'autres types de régimes, y compris les zones protégées.³⁰ Même si la capacité des communautés rurales à gérer durablement une zone forestière donnée peut être affectée par de nombreuses variables, la reconnaissance légale et la protection des droits de tenure des peuples autochtones et des communautés locales représentent une première étape nécessaire vers la conservation de la forêt³¹ ; l'utilisation durable des terres³² ; la gestion légale, équitable et durable des forêts³³ ; ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et son atténuation.³⁴ Comme le souligne une récente étude sur les effets de l'attribution des titres fonciers communautaires sur les changements dans le couvert forestier amazonien du Pérou, accorder des titres de propriété légaux aux communautés peut nettement améliorer la protection des forêts en renforçant la pression sur les mesures réglementaires formelles, ce qui entraîne des bénéfices immédiats et tangibles pour les communautés et les actions en faveur du climat.³⁵

Le besoin urgent de mettre fin à la déforestation, de restaurer les forêts dégradées et de soutenir la gestion et la conservation durables des forêts—dans le contexte du développement durable et des efforts d'éradication de la pauvreté—est essentiel à la réalisation de l'Accord de Paris. Les données des récentes études suggèrent toutefois que les contributions réelles et potentielles des peuples autochtones et des communautés locales à ces objectifs essentiels n'ont pas encore été prises en compte par les États ni dans les contributions déterminées au niveau national (NDC)³⁶ ni dans le cadre de leurs programmes de réduction des émissions.³⁷ Alors que l'application des dispositifs de protection sociale et environnementale pour protéger les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes rurales demeure compliquée pour les instruments et initiatives de financement climatique,³⁸ le besoin d'inclure les communautés rurales dans les solutions climatiques émergentes est de plus en plus reconnu et demandé par les principales initiatives relatives au climat et aux forêts.³⁹

Droits des femmes autochtones et rurales

La sécurité de la tenure foncière et forestière des femmes est essentielle pour atteindre chacun de ces impératifs de développement. Les femmes rurales jouent un rôle crucial de gestionnaires des foyers et des forêts, de pourvoyeuses de nourriture et pour le développement d'économies rurales durables. Toutefois, une récente étude portant sur 30 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine montre que les gouvernements ne reconnaissent pas convenablement dans leurs législations et réglementations les droits de tenure foncière des femmes autochtones et rurales. En tant que tels, les gouvernements ne respectent pas les obligations internationales stipulées dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et dans les orientations internationales non contraignantes comme les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT), et les Objectifs de développement durable (ODD).

Les faits illustrent un besoin particulièrement urgent de réformes juridiques portant sur les droits des femmes vis-à-vis de la gouvernance et de l'héritage. Les droits des femmes à une participation pleine et égale dans les institutions communautaires de gouvernance—via des processus de vote ou axés sur le

consensus au niveau de la communauté, et en tant que membres d'organes de direction—sont essentiels pour leur capacité à exercer un pouvoir décisionnel en ce qui concerne le droit de gestion, d'utilisation et d'aliénation des forêts et autres terres communautaires. De plus, la reconnaissance des droits de gouvernance des femmes autochtones et rurales est nécessaire à la réalisation de leur consentement libre, informé et préalable durant les négociations de la communauté avec les gouvernements externes ou avec les acteurs privés vis-à-vis des activités ou des acquisitions de terres pouvant avoir des implications pour leurs propres terres et leurs moyens de subsistance sur plusieurs générations. Le droit à l'héritage des femmes autochtones et rurales est aussi une composante essentielle de leur sécurité économique, surtout suite à la mort d'un conjoint, d'un partenaire ou d'un parent. Sans ces protections juridiques, à la mort de leur conjoint ou partenaire domestique, les femmes peuvent être dépossédées de leurs terres, devenir victimes de violences domestiques et faire face à des mariages forcés.

Même si de nombreuses femmes autochtones et rurales ont pu faire des avancées sans droits fonciers légalement garantis, en l'absence de ces derniers, elles et leurs communautés restent vulnérables face à une multitude d'injustices, dont la pauvreté, les maladies et la violence domestique. Des droits fonciers solides pour les femmes restent essentiels pour leur capacité d'agir, leur stabilité économique et leur résilience aux chocs climatiques ; ainsi que pour leur sécurité alimentaire, leur santé et leurs perspectives éducatives et celles de leurs familles. Consécutivement au départ croissant des hommes⁴⁰ vers les opportunités de travail, les femmes autochtones et rurales prennent plus fréquemment en charge la gestion et la défense des terres et des forêts communautaires dans le monde. Ainsi, promouvoir des droits égaux pour les femmes et faire entendre leur voix est non seulement un impératif pour la justice entre les sexes et l'avancée socio-économique des femmes, mais constitue aussi une des façons les plus prometteuses de protéger les forêts et les paysages ruraux ainsi que promouvoir un développement inclusif et la stabilité sociale.

La sécurisation du droit foncier communautaire progresse et il est possible d'en faire beaucoup plus

Des engagements et des actions importants ont émergé ces dernières années à l'échelle nationale et internationale pour faire progresser les droits aux ressources et les droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes rurales. En réponse aux injustices et aux violations des droits de l'homme qui menacent les communautés rurales et aux nombreux effets négatifs de l'insécurité persistante de la tenure, la communauté internationale a adopté plusieurs normes juridiques et engagements volontaires qui, aujourd'hui, constituent une base solide pour la poursuite de la création d'un monde plus juste, plus prospère et plus durable. Il s'agit notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1979 ; la Convention de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples autochtones et tribaux de 1989 (ILO n ° 169) ; la Déclaration des Nations Unies de 2007 sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) ; les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) de 2012, l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) de 2015 et les standards de performance de la Société financière internationale (IFC) sur la durabilité environnementale et sociale⁴¹.

La protection des droits fonciers des communautés autochtones et locales est maintenant adoptée par un nombre croissant d'organisations et d'instruments internationaux, comprenant les agences des Nations Unies, la Déclaration de New York sur les forêts (NYDF), l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) de l'Union européenne, la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO), l'Alliance forestière tropicale 2020, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et de nombreuses autres initiatives axées sur le climat, la conservation et le développement. Un nombre croissant d'institutions de développement et de mécanismes internationaux adoptent des protections sociales et environnementales ainsi que des politiques de mise en œuvre qui reconnaissent les droits des ressources au niveau communautaire. D'un autre côté, le besoin pour consentement libre, informé et préalable (CLIP) des populations rurales pour les programmes et les investissements qui peuvent affecter les droits fonciers formels ou coutumiers sont de plus en plus appliqués par les initiatives et les interventions⁴² des secteurs à la fois public et privé. De nombreux gouvernements des pays en voie de développement ont également adopté des politiques et des cadres juridiques soutenant les droits fonciers des communautés rurales au cours de la dernière décennie reflétant ainsi les progrès de la politique internationale.

Aujourd'hui, les acteurs étatiques et non étatiques—y compris les organisations de la société civile et autochtone, les groupes de conservation, les investisseurs progressifs et les entreprises—développent de nouveaux instruments et initiatives pour promouvoir les droits fonciers communautaires et accélérer la

mise en œuvre des engagements connexes. Les gouvernements et les communautés peuvent maintenant compter sur des mécanismes de financement dédiés ainsi que sur un appui technique pour mettre en œuvre la législation et les politiques existantes ; des réseaux précompétitifs pour engager les investisseurs et les entreprises actives dans les secteurs des ressources et du foncier ; des plates-formes stratégiques pour faciliter la coordination et le dialogue des politiques multilatérales ; et des campagnes ambitieuses de plaidoirie pour sensibiliser et élargir les actions collectives aux niveaux national et international.

Des opportunités sans précédent

Nouveaux instruments législatifs

Entre 2014 et 2016, pas moins de 39 lois et règlements relatifs aux tenures forestières des peuples autochtones et des communautés locales ont été adoptés ou modifiés dans 30 pays (voir encadré 2). Quatre pays ont promulgué de nouvelles Constitutions pendant cette période et cinq pays ont modifié leur Constitution⁴³. Un certain nombre de lois et de règlements notables sont déjà entrés en vigueur en 2017, notamment : (i) la nouvelle Constitution du Royaume de Thaïlande, qui reconnaît les droits des communautés à gérer, maintenir et utiliser les ressources naturelles et la biodiversité précédemment non reconnues ; (ii) la loi sur les terres agricoles du Mali ; et (iii) des modifications à la loi sur le développement durable des forêts au Mexique.

Cependant, en dépit de ces importantes réalisations législatives, la mise en place de nouveaux cadres juridiques soutenant les droits forestiers indigènes et communautaires a ralenti au cours des cinq dernières années (voir la graphique 1). Une étude de RRI a identifié 80 régimes de tenure forestière communautaire

reconnus par les gouvernements nationaux de 30 pays à revenu faible et intermédiaire à travers le monde. De ce nombre, seulement 29 régimes de tenure forestière communautaire (RFC) ont été établis durant une période de 15 ans de 2002 à 2011, comprenant seulement quatre RFC établis depuis 2011. Plus des deux tiers (20) des RFC reconnus sur la période de 15 ans ont été désignés pour les peuples autochtones et les communautés locales. Cela signifie que même s'ils ont des droits d'accès limités, qu'ils retirent des ressources forestières, qu'ils gèrent et/ou excluent les étrangers de leurs forêts, ils n'ont pas « l'ensemble des droits » permettant la pleine possession de leurs terres forestières. Seulement six RFC accordent des droits de propriété complets aux communautés autochtones et locales, et trois étaient tellement faibles qu'ils se classaient comme administrés par le gouvernement. En bref, les éléments de preuve disponibles indiquent une tendance inquiétante vers l'adoption de moins en moins de RFC avec des protections de plus en plus limitées.

De toutes les données d'ensemble (les 80 RFC identifiés dans 30 pays à travers le monde), plus de la moitié (46) sont classés comme étant désignés pour les peuples autochtones et les communautés locales. Parmi ceux-ci, près de 60 pour cent (27) des RFC ne possèdent pas un des droits requis pour assurer la pleine possession de leur propriété. Proportionnellement, de petites réformes législatives ciblées garantissant le droit des communautés autochtones et rurales d'exclure les étrangers de leurs forêts, le droit à un traitement juste et à une compensation ainsi que l'extension de l'ensemble de tous ces droits pendant une durée illimitée pourraient renforcer de façon considérable les droits des communautés touchées, procurant ainsi la sécurité nécessaire pour l'utilisation et la gestion durable des terres.

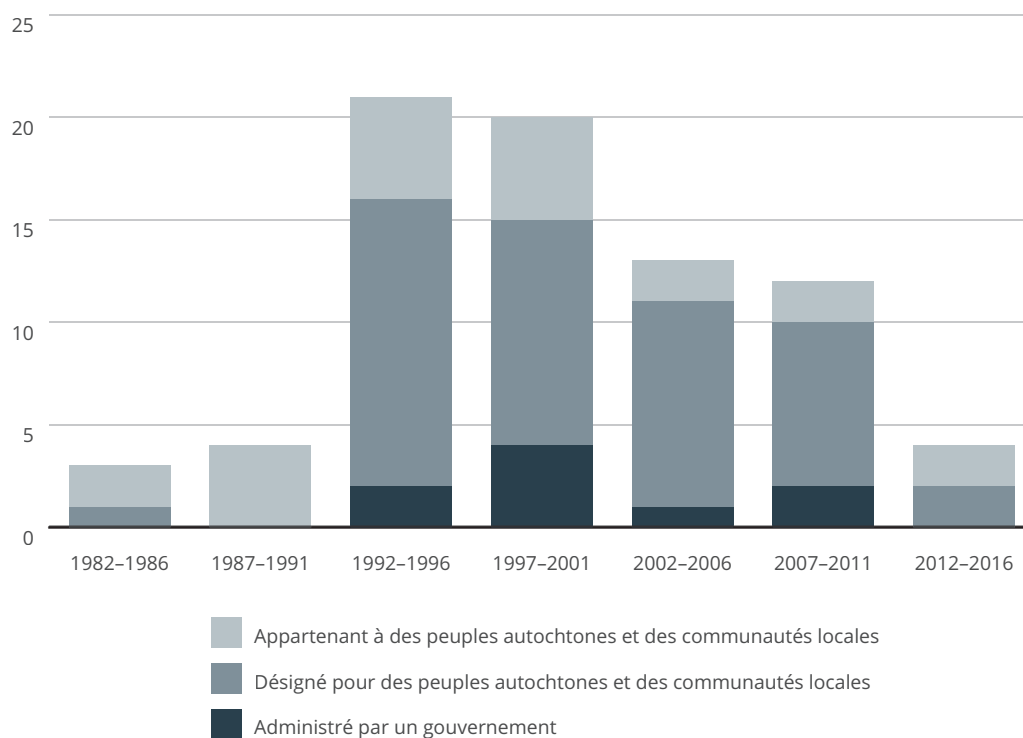
Encadré 2

IMPORTANTES DÉVELOPPEMENTS LÉGISLATIFS NATIONAUX

- [2015 loi sur la forêt zambienne N° 4](#) (2015 Zambia Forest Act N° 4) : reconnaît formellement les droits de propriété collective des forêts communautaires.
- [2016 Accord de paix colombien](#) (2016 Colombian Peace Accord) : permet aux communautés locales et aux femmes rurales de recevoir des titres fonciers de propriétés collectives pour aider à réhabiliter l'économie paysanne.
- [2016 Instructions pour la foresterie communautaire du Myanmar](#) (2016 Myanmar Community Forestry Instructions) : renforce la gestion, les exclusions, le droit à un traitement juste et à une compensation des communautés rurales.
- [2016 Loi sur la terre communautaire du Kenya](#) (2016 Kenya Community Land Act) : reconnaît officiellement les droits de propriété communautaire sur les terres enregistrées ou non, y compris les droits de tenure foncière des femmes et autres personnes vulnérables.
- [Loi de 2017 sur le foncier agricole du Mali](#) (2017 Mali Agricultural Land Law) : confère aux collectivités le pouvoir de résoudre les conflits fonciers par l'intermédiaire de commissions locales et renforce les droits fonciers coutumiers et les mécanismes pour les sécuriser.

Graphique 1

Nombre des régimes fonciers communautaires créés depuis 1982 à travers 30 pays PRFI, par catégorie de tenure.



Réformes foncières

Les peuples autochtones et les communautés locales possèdent des droits coutumiers sur de vastes étendues de terres africaines, voire jusqu'à 80 pour cent de l'Afrique subsaharienne selon une estimation récente⁴⁴. Pourtant, les communautés jouissent des droits de propriété légaux à seulement 3%⁴⁵. Compte tenu des développements législatifs récents et en cours, les possibilités de faire progresser les droits fonciers des autochtones et des communautés dans la région subsaharienne au cours des cinq prochaines années sont importantes (voir encadré 3). Le renforcement des droits fonciers ruraux en Afrique améliorerait directement la capacité des communautés rurales d'adopter des moyens d'exploitation résilients au climat, d'accroître les besoins de développement économique national, d'aider à prévenir l'émergence et la propagation des conflits et de contrer les impacts du changement climatique.

L'Asie abrite 70 pour cent des peuples autochtones du monde. En excluant la Chine, qui a reconnu une très grande partie de ses terres comme appartenant à la collectivité, les peuples autochtones et les communautés locales possèdent officiellement moins de 1% des terres de l'Asie⁴⁶. Il est urgent de combler cet écart et de sécuriser leurs droits sur le terrain et particulièrement ceux des femmes qui sont plus susceptibles de souffrir de la faiblesse des droits de tenure⁴⁷. Les possibilités d'avancement sont importantes. Par exemple, en Indonésie, la mise en œuvre d'une décision de la Cour constitutionnelle de 2013 qui a rétabli les droits des peuples autochtones sur leurs forêts coutumières, de pair avec le projet de loi nationale sur les droits des peuples autochtones pourraient sécuriser les droits fonciers des communautés autochtones sur 40 millions d'hectares au profit de 50 - 70 millions de personnes, empêchant ainsi de nouvelles menaces de déforestation dans la troisième plus grande forêt tropicale du monde. De même, la Loi sur les droits des forêts de 2006 en Inde (Forest Rights Act - FRA) représente un instrument transformateur pour la reconnaissance des forêts communautaires. Cependant, en raison d'un soutien politique limité et de l'opposition des acteurs économiques, seulement 3% du potentiel minimum des droits des forêts communautaires et des droits des ressources en vertu de la FRA a été atteint jusqu'à présent. La modification du statu quo sécuriserait au moins 40 millions d'hectares de terres forestières communautaires et appuierait les moyens de subsistance de quelque 170 millions de personnes⁴⁸.

Parmi les autres possibilités de progression, mentionnons le Népal, où une nouvelle loi sur les droits des forêts pourrait conduire à la reconnaissance des droits fonciers de neuf millions de personnes. De plus, au Myanmar, aux Philippines, à la République démocratique populaire du Laos et au Cambodge, les réformes en cours sur la tenure pourraient bénéficier à des dizaines de millions de populations rurales supplémentaires.

Par rapport à l'Afrique et à l'Asie, les peuples autochtones et les communautés locales en **Amérique latine** représentent, de loin, la plus grande part des droits fonciers et forestiers formellement reconnus. Par contre, le soutien juridique pour les communautés afro-colombiennes marginalisées reste faible et les communautés rurales à travers la région font face à des menaces croissantes d'un recul des droits. La reconnaissance limitée des droits fonciers des communautés afro-colombiennes est particulièrement problématique en Amérique latine. Bien que des efforts de plaidoirie pour renforcer la reconnaissance par le gouvernement des droits des afro-colombiens soient en cours au Mexique, au Honduras, en Argentine et dans d'autres pays d'Amérique latine, l'application des droits statutaires établis en Colombie, au Brésil et en Équateur est tout à fait inadéquate. En date de 2015 les données officielles du gouvernement démontraient qu'au moins 235 communautés afro-colombiennes dans l'ensemble de la Colombie attendaient la résolution de titres collectifs couvrant près de deux millions d'hectares de terres. Cependant, ces chiffres n'incluent pas de nombreuses réclamations non enregistrées⁴⁹. Au Brésil, les territoires afro-colombiens de Quilombo, qui couvrent plus d'un million d'hectares de terres forestières⁵⁰, sont menacés par des contestations à la constitutionnalité du décret (n° 4887/03) qui appuie le titrage des territoires⁵¹ revendiqués.

La protection des terres autochtones et communautaires existantes est devenue cruciale face à l'augmentation des menaces de repli au Brésil, en Bolivie, en Colombie, au Mexique et au Pérou. Par exemple, récemment en Bolivie le Sénat a approuvé la construction d'une route de 300 km à travers le parc national du territoire autochtone des Tipnis en Amazonie, abritant environ 14 000 personnes⁵². De même, les amendements constitutionnels et la nouvelle législation promulguée par des acteurs pro-industrie au Brésil menacent aujourd'hui de faire régresser les droits⁵³ territoriaux durement gagnés des communautés autochtones.

Encadré 3

LES OPPORTUNITÉS ÉMERGENTES EN AFRIQUE

Il existe un certain nombre d'opportunités émergentes pour accroître la reconnaissance des droits fonciers autochtones et communautaires en Afrique. À l'échelle nationale, il existe des opportunités au :

- **Kenya** 2016, décision de la Cour africaine sur les droits de l'homme et des peuples reconnaissant les droits fonciers et forestiers coutumiers du peuple Ogiek, marque un tournant dans l'avancement des droits de tenure collectifs dans le pays.
- **Liberia**, où le passage d'une loi sur les droits fonciers conforme aux principes de la politique nationale sur la tenure permettrait de reconnaître les droits fonciers coutumiers de millions de personnes vivant en zones rurales dans le pays.
- **République démocratique du Congo**, où la mise en œuvre d'un décret ministériel de 2016 pourrait permettre une reconnaissance légale à plus de 70 millions d'hectares de forêts communautaires, soutenant ainsi les efforts internationaux visant à protéger la quatrième plus grande réserve mondiale de carbone forestier au-dessus du sol.

De plus, comparées à l'Amérique latine ou l'Asie, les lois régissant la tenure en Afrique attestent de façon plus systématique les droits de propriété des femmes. Cependant, les pays africains ont tendance à être les plus faibles en matière de droits de succession communautaires et de droits de vote pour les femmes. Des modifications mineures à la législation existante pour renforcer ces droits seraient profitables à des millions de femmes rurales et à leurs communautés à travers le continent.

Les efforts du secteur privé pour appliquer les protocoles de base de vérifications préalables en Afrique réduiraient considérablement l'exposition aux risques de tenure dans les investissements fonciers et contribueraient ainsi à sécuriser les droits fonciers coutumiers et les droits aux ressources des communautés rurales.

Engagements internationaux croissants

Comme illustré ci-dessus, la mise en œuvre des lois et règlements existants et proposés pourrait sécuriser au moins 200 millions d'hectares de terres et de forêts communautaires dans l'avenir à court et moyen terme, empêcher le recul des droits existants et soutenir le bien-être et les contributions positives et essentielles de 400 à 500 millions de personnes. Pourtant, ce n'est qu'une évaluation partielle du potentiel réel tiré d'une courte liste de pays qui représentent moins de la moitié de la superficie totale de la forêt tropicale et seulement une fraction de la superficie terrestre totale.

En raison de la nécessité de reconnaître et de respecter les droits humains fondamentaux des peuples autochtones et des communautés locales, et la possibilité de tirer parti des progrès soutenus pour répondre aux priorités clés en matière de climat et de développement, un certain nombre d'organisations et d'initiatives ont mis au point des objectifs ambitieux mais réalisables à long terme pour sécuriser les droits fonciers et forestiers collectifs (voir Encadré 4). Combiné avec les engagements internationaux et les objectifs identifiés dans le cadre des ODD, NYDF, UNDRIP, CEDAW, TFA2020, VGGT et d'autres investissements porteurs (par exemple, REDD +) nécessitant la clarification des droits de tenure ruraux. Le potentiel d'un changement global vers des approches fondées sur les droits et la reconnaissance de l'importance fondamentale des relations de tenure sécurisée est sans précédent et croissant.

Encadré 4

The Land Rights Now (l'appel mondial à l'action pour les droits fonciers autochtones et communautaires) objectifs mondiaux pour 2020 :

Land Rights Now, une campagne menée par le Global Call to Action sur les droits fonciers indigènes et communautaires, met le monde au défi de doubler le montant des terres légalement reconnues comme propriétés des peuples autochtones et des communautés locales, c'est-à-dire passer des 10% actuels à 20% d'ici à 2020.

D'ici 2030, l'Initiative des droits et ressources (RRI) appelle la communauté internationale à :

1. Sécuriser les droits de propriété ou l'autorité désignée des peuples autochtones et des communautés locales pour utiliser et gérer au moins 50 pour cent de la superficie forestière totale dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI)
2. Reconnaître les droits des peuples autochtones et des communautés locales dans les PRFI pour conserver, gérer, utiliser et échanger des produits et services forestiers dans 100% des terres dont ils sont propriétaire ou sous autorité désignée.

Voir Comblir L'Écart : Stratégies et actions nécessaires pour sécuriser les droits et préserver les forêts.

Plate-forme émergente des nouveaux instruments

Pour la première fois dans la lutte pour sécuriser durablement les droits fonciers communautaires et les droits aux ressources, le monde dispose désormais d'un grand nombre croissant d'instruments de plus en plus solides pour soutenir les actions collectives des gouvernements, des communautés rurales et d'autres parties prenantes. Née de la reconnaissance sans cesse croissante de l'importance fondamentale de la sécurité de la tenure et des efforts conjoints pour étendre les actions et les investissements⁵⁴ pertinents, la plate-forme émergente d'instruments de tenure, de réseaux et d'initiatives basées sur les droits est désormais complète et sans précédent. Ceux-ci incluent, sans s'y limiter :

1. Les réseaux croissants de leaders autochtones et communautaires et de défenseurs des droits qui dirigent la lutte pour la reconnaissance nationale et internationale des droits fonciers et des droits aux ressources des communautés rurales comprenant : le Pacte pour les peuples autochtones d'Asie (AIPP) ; l'Alliance des peuples autochtones de l'archipel (AMAN) ; l'Alliance des Peuples et des Forêts Mésoaméricaine (AMPB) ; le Coordonnateur des organisations indigènes du bassin du fleuve Amazone (COICA) ; l'Alliance internationale pour la foresterie familiale (IFFA) ; et le Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF) ;
2. Le Groupe Interlaken, composé d'un réseau informel « précompétitif » d'investisseurs, de sociétés, d'institutions financières et d'ONG, consacrés à réaliser et accélérer les actions du secteur privé pour sécuriser les droits fonciers communautaires. Depuis sa création en 2013, le Groupe a développé avec succès des lignes directrices opérationnelles pour l'adoption de la VGGT par les investisseurs

et les entreprises opérant dans les secteurs fonciers et des ressources naturelles. Il a initié et rendu possible un accord sans précédent sur les responsabilités des entreprises dans les cas de litiges fonciers antérieurs et jouit de l'engagement d'un nombre d'acteurs clés des secteurs de financement, des entreprises et de la société civile, y compris : Nestlé, Unilever, Coca-Cola, Stora Enso, Olam, Rabobank, Banque européenne d'investissement, CDC Group plc, DFID, Oxfam, Global Witness, Forest Peoples Programme et Landesa. Le groupe Interlaken reçoit également un intérêt croissant des gouvernements de pays en voie de développement ;

3. L'Appel mondial à l'action sur les droits fonciers autochtones et communautaires (et la campagne accompagnant Land Rights Now), une alliance co-convoquée par RRI, Oxfam et International Land Coalition, coordonne les efforts de communication et de plaidoirie et met en relation les initiatives locales et internationales ;
4. LandMark, hébergé par l'Institut des ressources mondiales (WRI), la première plate-forme de données du monde à afficher graphiquement les terres communautaires ;
5. Le Fonds International pour la Tenure Foncière et Forestière (le Tenure Facility), le premier et unique mécanisme international dédié au financement de projets visant à étendre la mise en œuvre des droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales (voir encadré 5) ;
6. MegaForestais, un réseau de leaders d'agences forestières publiques des plus grands pays forestiers du monde, qui favorise le renforcement de la gouvernance forestière, de la réforme de la tenure et le leadership des principaux intervenants. MegaForestais, actuellement présidé par le Canada, comprend les agences forestières publiques du Brésil, de la Chine, des États-Unis, de la RDC, de l'Indonésie, du Pérou, du Mexique, de la Suède et du Cameroun, qui accueillent bénévolement des conférences nationales et appuient les échanges et la formation sur les réformes de la tenure et de la gouvernance pour leur personnel.

Sécuriser les droits fonciers communautaires est rentable

Une analyse récente de WRI montre que sécuriser les droits forestiers indigènes et communautaires peut générer des avantages substantiels sur une période de 20 ans. Les estimations montrent que les forêts détenues par les communautés peuvent générer des avantages écosystémiques d'une valeur comprise entre 54,1 et 118,7 milliards de dollars US en Bolivie, 523,2 milliards et 1,2 trillion de dollars US au Brésil, 123,4 et 277 milliards de dollars US en Colombie, tout en évitant l'émission annuelle de 42,8 - 59,7 Mt C pour un coût inférieur à 1% du total des bénéfices⁵⁵.

Les coûts de cartographie et de formalisation des titres des forêts communautaires peuvent varier de 0,05 à 9,96 \$ US par hectare, soit une moyenne de 3,66 \$ US par hectare⁵⁶. Doubler la démarcation, l'enregistrement et la formalisation des titres fonciers des forêts communautaires dans le monde coûterait 1,9 milliard de dollars. Cet effort profiterait à 748 millions de personnes rurales et assurerait jusqu'à 75 milliards de tonnes de carbone, ce qui représente plus du double de tout le carbone stocké dans le bassin du Congo⁵⁷.

Des études révèlent que les coûts d'établissement des titres fonciers pour les forêts autochtones et communautaires se comparent favorablement avec les coûts d'établissement de nouvelles aires protégées. Par exemple, les coûts liés à l'agrandissement des parcs nationaux au Libéria et à la RDC—selon les plans existants—varieront de 200 millions de dollars US à plus de 1 milliard de dollars US par pays, à l'exclusion des coûts annuels de maintien des parcs estimés à au moins 36 millions de dollars par pays⁵⁸.

Comblent les écarts : priorités d'actions

Les acteurs privés, les gouvernements et les organisations du monde entier intensifient leurs engagements, leurs financements et attributions de ressources pour sécuriser les droits de tenure communautaire. Mais ces progrès seuls, tout en étant prometteurs, restent insuffisants pour relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Sur le terrain, les défenseurs des droits fonciers et de l'environnement n'ont jamais été plus en danger que maintenant en essayant de protéger leurs moyens de subsistance et les systèmes de ressources naturelles dont leur bien-être et celui du reste de l'humanité dépend⁵⁹. En plus de la menace croissante du recul des droits⁶⁰, des conflits⁶¹ et de l'affaiblissement des droits de propriété communautaire, les femmes—en tant que dirigeantes et membres de la communauté—font de plus en plus face à des cas de violence liés à la tenure foncière⁶². Ceci affecte la capacité des communautés à soutenir des cultures locales adaptées et des traditions qui ont toujours soutenu les moyens de subsistance des régions rurales et les besoins en ressources pour les générations.

LE TENURE FACILITY : DÉMONSTRATION DES MÉTHODES EFFICIENTES POUR SÉCURISER LES DROITS DE TENURE À GRANDE ÉCHELLE

Les premiers résultats du Fonds International pour la Tenure Foncière et Forestière (le Tenure Facility)—la première institution internationale multipartite internationale axée exclusivement sur la sécurisation des droits fonciers et forestiers pour les peuples autochtones et les communautés locales—confirment ce que beaucoup savent depuis des décennies : sécuriser les droits fonciers et droits aux ressources des peuples locaux produits des transformations. Depuis le début de son fonctionnement (2015), les six projets pilotes du Tenure Facility ont contribué à la sécurisation des tenures collectives sur presque 1.8 million d'hectares de terres et de forêts au Cameroun, en Indonésie, au Libéria, au Mali, au Panama et au Pérou. Ceci prouve qu'avec un financement stratégique et un soutien technique, les organisations des peuples autochtones et des communautés locales peuvent obtenir des résultats significatifs dans un court laps de temps.

En Indonésie, l'Alliance des peuples autochtones de l'archipel (AMAN) a facilité l'établissement des titres fonciers de plus de 1,5 million d'hectares de terres appartenant à 450 communautés autochtones. La réussite d'AMAN a permis de convaincre les autorités locales de la faisabilité de sécuriser les droits fonciers et forestiers des peuples autochtones en utilisant les outils législatifs dont ils disposent, amorçant ainsi un mouvement qui s'est propagé rapidement à travers le pays. De même, au Mali, le projet pilote mené par Coordination nationale des organisations paysannes du Mali (CNOP-M) et HELVETAS MALI a contribué à la mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015 en entreprenant pour la première fois des approches pouvant être reproduites à l'échelle pour résoudre les conflits fonciers qui ont alimenté les insurrections. De plus, au Pérou, où les conflits fonciers ont fait rage pendant des décennies, la Fédération autochtone de la rivière Madre de Dios et de ses affluents (FENAMAD) et la Société péruvienne pour le droit de l'environnement (SPDA) ont testé un partenariat évolutif avec le gouvernement régional de Madre de Dios pour résoudre les obstacles de longue date à l'établissement des titres fonciers pour les territoires des peuples autochtones. Ensemble, les trois groupes ont clarifié les titres fonciers pour cinq communautés de peuples autochtones et ont négocié un accord avec le Ministère de la Culture qui comprend des mesures visant à renforcer la protection des peuples autochtones vivant volontairement isolés dans la réserve territoriale de Madre de Dios, qui couvre plus de 800 000 hectares de forêt.

Uniques et spécialement conçus, les avantages comparatifs du Tenure Facility sont sa rapidité, sa flexibilité, la spécificité de son mandat et sa capacité d'ancrer et de catalyser des interventions probantes sur le terrain, avec des voies d'accès à l'échelle nationale. Il fournit un financement rapide et flexible directement aux peuples autochtones et aux communautés locales, sans le fardeau de procédures complexes. Enfin, il crée des partenariats à tous les niveaux—travaillant avec RRI, MegaFlorestais, le Groupe Interlaken, la société civile et les organismes communautaires, les acteurs du secteur privé et les projets et institutions REDD +—pour tirer parti des synergies, partager les leçons apprises et accélérer la reconnaissance des droits.

Pour en savoir plus sur le Tenure Facility, visitez www.thetenurefacility.org.

Sans un plus grand effort et une coordination à l'échelle mondiale—à la fois pour mettre les problèmes de tenure foncière au cœur des programmes mondiaux sur le développement et pour s'assurer que ces efforts atteignent les communautés locales et les défenseurs des droits fonciers les plus démunis – les moindres opportunités pour sécuriser les terres, les forêts et les eaux restantes des communautés seront perdues.

Dans le cadre des engagements internationaux visant à renforcer la sécurité de la tenure foncière rurale et réaliser des ambitions climatiques et de développement, trois défis fondamentaux devront être abordés :

1. Faiblesse de la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux existants pour sécuriser les droits fonciers ;

2. Une coordination inadéquate entre les principales institutions internationales (publiques, privées et non gouvernementales) qui sont sur le point d'influencer la réalisation de ces objectifs mondiaux ;
3. Le risque d'abandon des engagements pour mettre en œuvre, adopter et soutenir la réalisation des engagements mondiaux

Relever ces défis et combler l'écart sur les droits fonciers collectifs nécessiteront une meilleure coordination et collaboration entre les différentes parties et institutions concernées, y compris les représentants des secteurs public et privé, et les organisations autochtones et celles de la société civile.

Les priorités clés pour agir incluent les points suivants :

1. Les gouvernements, les ONG et les organisations de développement devraient placer les droits de la tenure au cœur de leur programme et veiller à ce qu'il n'y ait pas de recul. Pour éradiquer la pauvreté, favoriser la sécurité alimentaire et climatique et promouvoir la réalisation d'un développement économique durable, les dirigeants de tous niveaux doivent prioriser les actions qui renforcent les droits fonciers et les droits aux ressources des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes rurales. Comme le précise ce document, sécuriser les droits fonciers communaux est fondamental pour la poursuite de presque tous les engagements nationaux et internationaux en matière de développement et de climat.

2. Les gouvernements, la communauté internationale (c'est-à-dire les institutions de développement, les initiatives multilatérales et les organisations de la société civile), les investisseurs et les entreprises devraient soutenir les efforts des communautés locales et des peuples autochtones pour développer et défendre leurs propres modèles économiques et de conservation.

À l'échelle mondiale, les gouvernements, les spécialistes du développement et les dirigeants du secteur privé accordent une attention croissante au problème critique du développement économique durable et aux moyens d'éradiquer la pauvreté. Bien que chacun ait un rôle essentiel à jouer, en ce qui concerne la création de conditions favorables à des modèles d'entreprises forestières locales et communautaires viables et durables, les faits démontrent que la sécurisation des droits fonciers et des droits aux ressources—y compris l'accès au marché, aux finances et à la technologie—demeurent sous-optimisés. Les institutions de financement du développement et les entreprises multinationales doivent encore modifier leurs modèles commerciaux pour respecter les droits fonciers locaux et assurer la responsabilisation dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ceux qui ont commencé à intégrer le « risque de tenure » dans leurs investissements devraient encourager leurs pairs et partenaires commerciaux à faire de même. Tous devraient consulter les populations locales pour élaborer des approches, axées sur les droits, qui reflètent les objectifs de développement des communautés. De même, les organismes de conservation peuvent renforcer davantage leur engagement en adoptant des approches axées sur les droits ainsi que des modèles donnant priorité aux communautés en tant que bénéficiaires et leaders de la conservation.

3. La communauté internationale, en collaboration avec les dirigeants autochtones et communautaires, devrait accélérer la reconnaissance des droits sur le terrain en consolidant et en reliant la plate-forme existante d'instruments liés à la tenure et en renforçant la capacité des organisations autochtones et communautaires à faire avancer leurs messages et à responsabiliser les acteurs qui violent leurs droits.

Les efforts visant à renforcer les capacités de communication et de réseautage des peuples autochtones, des communautés locales et des groupes de femmes sont nécessaires pour les aider à mobiliser des soutiens, apprendre les uns des autres et responsabiliser les acteurs publics, privés et de la conservation. Les ONG, les organismes d'aide juridique et les donateurs doivent accroître le soutien direct aux communautés et les outils qu'ils utilisent pour sécuriser leurs droits et lutter contre la criminalisation. Une meilleure mobilisation et consolidation, ainsi que des interactions plus efficaces entre l'ensemble des nouveaux instruments de tenure émergents—y compris les initiatives VGGT, le Tenure Facility, le groupe Interlaken, MegaFlorestais, LandMark et l'initiative Land Rights Now—permettront : (i) de contribuer au renforcement des synergies ; (ii) de soutenir davantage les actions des communautés et de leurs alliés ; (iii) d'encourager les gouvernements et la communauté internationale à prioriser les réformes sur la tenure ; (iv) de déclencher des actions du secteur privé pour respecter les droits fonciers communautaires ; et (v) d'établir des ponts de confiance entre des alliés improbables pour développer et mettre en œuvre des solutions innovantes.

4. Les sociétés et les investisseurs doivent penser au-delà de l'assainissement de leurs chaînes d'approvisionnement et modifier leurs modèles d'affaires pour mieux coopérer avec les communautés et protéger leurs droits fonciers et forestiers.

Dans le secteur privé, bon nombre d'entre eux reconnaissent maintenant que l'insécurité des droits de tenure foncière pose non seulement des risques importants, à la fois financiers et d'atteinte à la réputation, mais aussi contredit leurs propres objectifs de création de valeurs partagées.

5. Les gouvernements et la communauté internationale de développement devraient prioriser le droit des femmes sur les terres et les forêts communautaires, promouvoir la reconnaissance de leur rôle dans la gestion forestière et défendre leur leadership politique dans les pays en voie de développement.

Du fait de l'exode des hommes des zones forestières pour travailler dans les villes et autres pays, les femmes sont devenues les leaders politiques et les gestionnaires de facto de nombreuses forêts communautaires. Les femmes en tant qu'intendantes forestières sont de plus en plus nombreuses à l'échelle mondiale. Pourtant, nous savons que le soutien juridique, social et culturel nécessaire aux femmes pour s'acquitter de ces rôles de leadership est absent ou faible dans la plupart des pays. Étant donné le rôle crucial des peuples autochtones et des communautés locales forestières dans la sauvegarde du climat et la gestion durable des ressources naturelles à travers le monde, l'égalité des droits pour les femmes est devenue un impératif aussi bien pratique que moral.

6. Dans le cadre du programme de développement durable et de la poursuite de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les institutions de développement et les initiatives multilatérales devraient collaborer avec les gouvernements pour prioriser la sécurité de la tenure rurale en tant que condition sous-jacente à la croissance verte et au développement résilient aux changements climatiques.

Les droits de propriété clairs, sécurisés et justes sont essentiels pour un investissement judicieux dans le développement durable. Dans l'intérêt des gouvernements, des communautés et des investisseurs, de nouvelles normes et mécanismes doivent être établis pour veiller aux investissements. Le monde devrait s'appuyer sur l'engagement de l'adoption récente des Lignes directrices volontaires sur la tenure foncière afin d'établir des mécanismes visant à accroître la transparence des transactions et à garantir le consentement libre, préalable et informé des communautés sur les investissements fonciers. Face à l'échec des gouvernements à exploiter cette solution rentable pour les changements climatiques, le leadership et l'action des investisseurs comme les IFDs, le Fonds de carbone vert (FDC) et des initiatives philanthropiques privées deviennent encore plus critiques. La sécurisation des droits fonciers communautaires est dans le propre intérêt de ces acteurs, car les risques croissants au niveau de la tenure et des changements climatiques menacent leurs propres investissements, leurs chaînes d'approvisionnement et leurs entreprises.

7. Pour saisir les opportunités émergentes et combler l'écart sur les droits fonciers collectifs, les principaux intervenants qui soutiennent ce programme, devraient—en plus d'accélérer la mise en œuvre de leurs propres engagements—envisager des moyens d'améliorer la coordination, accélérer considérablement leurs efforts et assurer un suivi au niveau des progrès mondiaux.

Un leadership et une coordination forts et efficaces au niveau mondial—par les gouvernements progressistes, les agences de développement, les entreprises et investisseurs, les organisations de conservation et les leaders autochtones et communautaires—sont nécessaires pour saisir les opportunités, maintenir les engagements et favoriser l'apprentissage. Pour atteindre les objectifs de développement durable et assurer le progrès vers la paix et la prospérité mondiales il est essentiel de trouver des façons d'améliorer la collaboration, minimiser les risques, déployer stratégiquement les ressources techniques et financières et accélérer la reconnaissance des droits de tenure collectifs.

Notes de fin

- ¹ Mayers, J, L Buckley, and DJ Macqueen. 2016. Small, but many, is big: Challenges in assessing the collective scale of locally controlled forest-linked production and investment. IIED, London. Disponible sur : <http://pubs.iied.org/pdfs/16615IIED.pdf>.
- ² Angelsen, A. et al. 2014. Environmental Income and Rural Livelihoods: A Global-Comparative Analysis. *World Development* 64 (1): S12-S28.
- ³ Ibid.
- ⁴ En outre, près de 1,5 milliard de personnes utilisent ou commercialisent des produits forestiers non ligneux. Voir Mayers et al. 2016 (note 1).
- ⁵ RRI. 2014. Quelle Perspectives D'Avenir Pour La Réforme Foncière ? Avancées et ralentissements dans les réformes de la tenure forestière depuis 2002. Initiative des droits et ressources. Washington DC. Disponible sur : <http://rightsandresources.org/fr/publication/what-future-for-reform/#sthash.kDhTx8nT.dpbs>.
- ⁶ Gilmour, Don. 2016. Forty years of community-based forestry: A review of its extent and effectiveness. Forestry Paper 176, Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/a-i5415e.pdf>.
- ⁷ Voir par exemple : Karsenty, A. 2016. The Contemporary Forest Concessions in West and Central Africa: Chronicle of a foretold Decline? Forestry Policy and Institutions Working Paper 34, Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome. Disponible sur : <http://www.fao.org/forestry/45021-04023cd52f4619cd28fe747b7e42c167f.pdf>; Rainforest Alliance. 2015. Sustaining the Harvest: Assessment of the conservation status of big-leaf mahogany, Spanish cedar, and three lesser-known timber species populations in the forestry concessions of the Maya Biosphere Reserve, Peten, Guatemala. Rainforest Alliance, Washington, DC. Disponible sur : <http://www.rainforest-alliance.org/case-studies/sustaining-the-harvest>; and WRI. 2014. The Economic Costs and Benefits of Securing Community Forest Tenure: Evidence from Brazil and Guatemala. WRI, Washington, DC. Disponible sur : https://www.wri.org/sites/default/files/15_WP_CLUA_Forest_Tenure.pdf.
- ⁸ Austin, K.G. et al. 2017. Trends in size of tropical deforestation events signal increasing dominance of industrial-scale drivers. *Environmental Research Letters* 12(5); Meyfroidt, P. et al. 2013. Globalization of land use: distant drivers of land change and geographic displacement of land use. *Current Opinion in Environmental Sustainability* 5(5): 438-444; Ordway, E.A., G.P. Asner, and E.F. Lambin. 2017. Deforestation risk due to commodity crop expansion in sub-Saharan Africa. *Environmental Research Letters* 12(4).
- ⁹ Voir par exemple : Oxfam. 2017. Towards a More Equal Indonesia. Oxfam GB, Oxford, UK. Disponible sur : <https://www.oxfam.org/en/research/towards-more-equal-indonesia>; Rhein, M. 2014. Industrial Oil Palm Development: Liberia's Path to Sustained Economic Development and Shared Prosperity? Lessons from the East. Rights and Resources Initiative, Washington, DC. Disponible sur : <http://rightsandresources.org/en/publication/industrial-oil-palm-development-liberias-path-to-sustained-economic-development-and-shared-prosperity-lessons-from-the-east/#sthash.F7BQHZ8g.dpbs>; Sync Consult Ltd. 2016. Liberian Industrial Agriculture Livelihood Impact and Economic Value Study. Global Witness, UK. Disponible sur : https://www.globalwitness.org/documents/18629/Sync_Consult_-_Plantation_Economic_Study_Exec_Summ_-_Oct_16_-_LR.pdf.
- ¹⁰ Considérant le processus de paix en cours en Colombie, la nouvelle loi sur les droits fonciers du Libéria, l'élaboration d'une politique en vertu de la législation foncière existante du Kenya, la Loi sur les droits forestiers de l'Inde et la réforme agraire en cours en Indonésie.
- ¹¹ Recherches à venir sur les études de cas du groupe Interlaken. RRI and Interlaken Group, Washington, DC.
- ¹² Rowlatt, Justin. 2017. "Kaziranga: The park that shoots people to protect rhinos." BBC. Accessed September 6, 2017. <http://www.bbc.com/news/world-south-asia-38909512>.
- ¹³ Schapiro, Mark. 2009. "GM's Money Trees." Mother Jones. Accessed November/December 2009. <http://www.motherjones.com/environment/2009/11/gms-money-trees/>.
- ¹⁴ TMP Systems. 2016. Tenure and Investment in East Africa: Power and Bioenergy. TMP Systems and RRI, Washington, DC. Disponible sur : http://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2017/02/Tenure-and-Investment-in-East-Africa-Power-and-Bioenergy_TMP-Systems_Feb-2017.pdf.
- ¹⁵ Human Rights Watch. 2016. "Such a Brutal Crackdown": Killings and Arrests in Response to Ethiopia's Oromo Protests. Human Rights Watch. Accessed September 7, 2017. https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/ethiopia0616web.pdf.
- ¹⁶ TMP Systems. 2015. Communities as Counterparties: Preliminary Review of Concessions and Conflict in Emerging Market Concessions. TMP Systems and RRI, Washington, DC. Disponible sur : http://www.rightsandresources.org/wp-content/uploads/Communities-as-Counterparties-FINAL_Oct-21.pdf.
- ¹⁷ TMP Systems. 2017. Tenure and Investment in Africa: Synthesis Report. TMP Systems and RRI, Washington, DC. Disponible sur : http://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2017/01/Tenure-and-Investment-in-Africa_Synthesis-Report_TMP-Systems-RRI_Jan-2017.pdf.
- ¹⁸ TMP Systems. 2016. IAN: Managing Tenure Risk. TMP Systems and RRI, Washington, DC. Disponible sur : http://rightsandresources.org/wp-content/uploads/RRI_IAN_Managing-Tenure-Risk.pdf.

- ¹⁹ TMP Systems. 2016. IAN: Managing Tenure Risk. TMP Systems and RRI, Washington, DC. Disponible sur : http://rightsandresources.org/wp-content/uploads/RRI_IAN_Managing-Tenure-Risk.pdf ; TMP Systems. 2017. Tenure and Investment in Africa: Synthesis Report. TMP Systems and RRI, Washington, DC. Disponible sur : http://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2017/01/Tenure-and-Investment-in-Africa_Synthesis-Report_TMP-Systems-RRI_Jan-2017.pdf.
- ²⁰ The Munden Project. 2012. The Financial Risks of Insecure Land Tenure: An Investment View. The Munden Project and RRI, Washington, DC. Disponible sur : http://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2014/01/doc_5715.pdf. Voir un étude de cas ici : https://communitylandrights.org/wp-content/uploads/2017/09/Interlaken-Case_New-Forests.pdf.
- ²¹ Recherches à venir sur les études de cas du groupe Interlaken. RRI and Interlaken Group, Washington, DC.
- ²² On estime que près de 2,4 milliards de personnes dépendent du bois de chauffage pour leurs besoins de cuisson et de chauffage. Voir Mayers et al 2016 (note 1).
- ²³ High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition. 2017. Sustainable Forestry for Food Security and Nutrition. HLPE Report 11, FAO, Rome. Disponible sur : http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_S_and_R/HLPE_2017_Sustainable-Forestry-for-FSN_S_R-EN.pdf ; Vira, B. et al. 2015. Forests, trees and landscapes for food security and nutrition. Open Book Publishers, Cambridge, UK. Disponible sur : <http://www.iufro.org/science/gfep/forests-and-food-security-panel/report/>.
- ²⁴ International Fund for Agricultural Development and UNEP. 2013. Smallholders, Food Security, and the Environment. International Fund for Agricultural Development, Rome. Disponible sur : <https://www.ifad.org/documents/10180/666cac24-14b6-43c2-876d-9c2d1f01d5dd>.
- ²⁵ Vorley, B., L. Cotula, and M.K. Chan. 2012. Tipping the Balance: Policies to shape agricultural investments and markets in favour of small-scale farmers. *Oxfam Policy and Practice: Private Sector* 9(2), 59-146.
- ²⁶ FAO. 2016. The State of Food and Agriculture. FAO, Rome. Disponible sur : <http://www.fao.org/publications/sofa/2016/en/> ; HLPE. 2017. Sustainable forestry for food security and nutrition. A report by the High-Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security, Rome. Disponible sur : http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Report-11_EN.pdf.
- ²⁷ FAO 2016 (endnote 26) ; IFAD and UNEP 2013 (endnote 24) ; HLPE 2017 (endnote 26) ; Cabell, J.F., and M. Oelofse. 2012. An indicator framework for assessing agroecosystem resilience. *Ecology and Society* 17(1).
- ²⁸ Initiative des droits et ressources, Woods Hole Research Center & World Resources Institute. 2016. Vers une Base de Référence Mondiale de Stockage du Carbone sur les Terres Collectives. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. Disponible sur : http://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2016/11/Synthese_Vers-une-base-de-referencemondiale-de-stockage-du-carbone-sur-les-terres-collectives_novembre-2016_RRI-WHRC-WRI.pdf.
- ²⁹ Ibid.
- ³⁰ Blackman, A. 2015. Strict versus Mixed-use Protected Areas: Guatemala's Maya Biosphere Reserve. *Ecological Economics* 112: 14–24 ; Nepstad, D. et al. 2006. Inhibition of Amazon Deforestation and Fire by Parks and Indigenous Lands. *Conservation Biology* 20(1): 65–73 ; Nolte, C. et al. 2013. Governance Regime and Location Influence Avoided Deforestation: Success of Protected Areas in the Brazilian Amazon. *PNAS* 110(13): 4956–4961 ; Stevens, C. et al. 2014. Securing Rights, Combating Climate Change: How strengthening community forest rights mitigates climate change. WRI and RRI, Washington, DC. Disponible sur : <http://rightsandresources.org/wp-content/uploads/Securing-Rights-Combating-Climate-Change.pdf>.
- ³¹ Ferretti-Gallon K, Busch J. 2014. What Drives Deforestation and What Stops It? A Meta-Analysis of Spatially Explicit Econometric Studies. Working Paper 361, Center for Global Development, Washington, DC ; Pelletier, J. et al. 2016. The place of community forest management in the REDD+ landscape. *Forests*, 7(8), 170 ; Robinson B.E. et al. 2014. Does secure land tenure save forests? A review of the relationship between land tenure and tropical deforestation. *Global Environmental Change* 29:281–293 ; Robinson, B.E. et al. 2017. Incorporating Land Tenure Security into Conservation. *Conservation Letters* doi:10.1111/conl.12383 ; Shi, M. et al. 2016. Empirical linkages between devolved tenure systems and forest conditions: Selected case studies and country experiences. *Forest Policy and Economics*, 73, 286-293.
- ³² FAO 2016 (note 26) ; HLPE 2017 (note 26) ; and Baumgartner, P. and J. Cherlet. 2016. Institutional Framework of (In) Action Against Land Degradation. In *Economics of Land Degradation and Improvement – A Global Assessment for Sustainable Development*, edited by E. Nkonya, A. Mirzabaev & J. von Braun, 33-54. Springer International Publishing.
- ³³ Pokorny et al. 2016. Drivers of Illegal and Destructive Forest Use. In *Illegal Logging and Related Timber Trade - Dimensions, Drivers, Impacts and Responses: A Global Scientific Rapid Response Assessment Report*, edited by Daniela Kleinschmit, Stephanie Mansourian, Christoph Wildburger, Andre Purret, IUFRO World Series no. 35: 61-78.
- ³⁴ FAO and UNDP. 2016. Forests: Report from the Facilitators to the Champions. FAO and UNDP. Disponible sur : <http://climateaction.unfccc.int/media/1081/1-gca-forests-report.pdf>.
- ³⁵ Blackman, A. et al. 2017. Titling indigenous communities protects forests in the Peruvian Amazon. *PNAS* 114 (16): 4123-4128. The study noted an 81% decrease in the rate of deforestation and forest disturbance within a year of titling, and a 56% drop the year after.
- ³⁶ RRI. 2016. Indigenous Peoples & Local Community Tenure in the INDCs. Rights and Resources Initiative, Washington, DC. Disponible sur : <http://rightsandresources.org/en/publication/indigenous-peoples-local-community-tenure-indcs/#.WbxQJcZrzIU>.

- ³⁷ RRI. 2016. Community Rights and Tenure in Country Emissions Reduction Programs. Rights and Resources Initiative, Washington, DC. Disponible sur : <http://rightsandresources.org/en/publication/community-rights-tenure-country-emission-reduction-programs-fcpf-carbon-fund/#sthash.K88NYeuU.dpbs>.
- ³⁸ RRI 2016 (note 36) ; RRI 2016 (note 37) ; RRI. Recherche à venir sur le Green Climate Fund. Rights and Resources Initiative, Washington, DC ; Gauthier, M. Recherche à venir sur les risques cumulatifs et les impacts des initiatives REDD+ sur le Mai Ndombe ; Rights and Resources Initiative, Washington, DC.
- ³⁹ Approbations et soutien programmatique par : (i) the UN-REDD Programme ; (ii) the New York Declaration on Forests ; (iii) the World Bank's Forest Investment Program and Dedicated Grant Mechanism ; (iv) Tropical Forest Alliance 2020 ; (v) UN Strategic Plan for Forests 2017-2030 ; (vi) Amazon Vision Initiative of Colombia.
- ⁴⁰ Pouvoir et potentiel : analyse comparative des législations nationales relatives aux droits des femmes sur les forêts communautaires. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. Disponible sur : <http://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2017/05/Pouvoir-et-potential-synthese-finale-Mai-2017-RRI-1.pdf> ; Slavchevska, Vanya ; Kaaria, Susan ; Taivalmaa, Sanna-Liisa. 2016. Feminization of Agriculture in the Context of Rural Transformations: What is the Evidence? World Bank, Washington, DC. Disponible sur : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25099>.
- ⁴¹ D'autres conventions et accords internationaux clés qui font progresser les droits des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales comprennent : the Aichi Biodiversity Targets (# 14 & 18 specifically) and Nagoya Protocol on Access to genetic resources and the fair and equitable sharing of benefits ; the UN Guiding Principles on Business and Human Rights.
- ⁴² La formalisation des droits fonciers et des ressources des communautés autochtones et locales est une stratégie de la Déclaration de New York de 2015 sur les forêts. Les garanties sociales et environnementales protégeant les droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes dans les interventions REDD + sont incluses dans les UNFCCC Cancun safeguards (COP 16) et décisions ultérieures (COP 17 et COP 19) et les conseils connexes fournis par le Carbon Fund (Methodological Framework) et le programme REDD des Nations Unies.
- ⁴³ De nouvelles Constitutions ont été promulguées au Népal, en République du Congo, en Thaïlande et en Zambie. Les Constitutions de la Colombie, de l'Inde, du Mexique, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Sénégal ont été modifiées. Voir RRI 2017 (note 40).
- ⁴⁴ Wily, Liz Alden. 2015. Estimating National Percentages of Indigenous and Community Lands: Methods and Findings for Africa. Data file from LandMark: The Global Platform of Indigenous and Community Lands. Disponible sur : www.landmarkmap.org.
- ⁴⁵ RRI. 2015. À qui appartiennent les terres du monde? Un référentiel global des droits fonciers communautaires et autochtones officiellement reconnus. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. Disponible sur : http://rightsandresources.org/wp-content/uploads/French_GlobalBaseline_complete_web.pdf.
- ⁴⁶ Ibid.
- ⁴⁷ RRI 2017 (note 40).
- ⁴⁸ Citizens' Report and Community Forest Rights-Learning and Advocacy Process. 2016. Promise and Performance: 10 Years of the Forest Rights Act in India. CFR-LA, New Delhi. Disponible sur : <http://rightsandresources.org/en/publication/promise-performance-10-years-forest-rights-act-india/#sthash.myiHLRbS.dpbs>.
- ⁴⁹ RRI. 2016. Le droit de Tenure Collective dans les Accord de Paix et les Compromis dans la Politique Climatique Colombienne. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. Disponible en espagnol sur : <http://rightsandresources.org/es/publication/tenencia-colectiva-acuerdos-paz-compromisos-climatica-colombia/#.WbxUScZrZIV>.
- ⁵⁰ NCRA-DFQ, Government of Brazil. "Quadro atual da política de regularização de territórios quilombolas no incra." Instituto Nacional de Colonização e Reforma Agrária. Accessed September 8, 2017. http://www.incra.gov.br/sites/default/files/uploads/estrutura-fundiaria/quilombolas/passos_a_passos_atualizado.pdf.
- ⁵¹ RRI. 2017. "Record-breaking mobilization calls for Brazil to end its attack on Indigenous Peoples' and Afro-descendant land rights." Rights and Resources Initiative. Accessed September 7, 2017. <http://rightsandresources.org/en/blog/record-breaking-mobilization-calls-for-brazil-to-end-its-attack/#.WbgDPj6GPIU>.
- ⁵² Collins, Dan. 2017. "Bolivia approves highway through Amazon biodiversity hotspot." The Guardian. Accessed September 15, 2017. <https://www.theguardian.com/environment/2017/aug/15/bolivia-approves-highway-in-amazon-biodiversity-hotspot-as-big-as-jamaica>.
- ⁵³ RRI 2017 (note 51).
- ⁵⁴ Voir : Série de conférences internationales sur les droits fonciers et les droits aux ressources communautaires: Augmenter les efforts et les actions à l'adresse suivante: <https://communitylandrights.org/fr/>.
- ⁵⁵ Ding, Helen et al. 2016. Climate Benefits, Tenure Costs: The Economic Case for Securing Indigenous Land Rights in the Amazon. World Resources Institute, Washington, DC. Disponible sur : <http://www.wri.org/publication/climate-benefits-tenure-costs>.

⁵⁶ Indufor. 2014. Analysis on the Costs of Securing Communal Land Rights: New Technologies and Approaches Offer Potential for Scaling up. Indufor, Helsinki. Disponible sur : http://rightsandresources.org/wp-content/uploads/RRI-Study-on-Costs-Final-Draft-ID-55782_Aug-20-FINAL.pdf.

⁵⁷ RRI and Tebtebba. 2015. Securing Indigenous and Community Lands as Key to Solving Global Problems of Human Rights, Climate Change, and Conflicts. Rights and Resources Initiative, Washington, DC. Disponible sur : <http://www.rightsandresources.org/wp-content/uploads/Policy-Brief-Securing-Indigenous-and-Community-Lands-as-Key-to-Solving-Global-Problems.pdf>.

⁵⁸ TMP Systems. 2016. Protecting the DRC's Forest – Protected Areas for People and Planet. TMP Systems and RRI, Washington, DC. Disponible sur : <http://rightsandresources.org/en/publication/protecting-drcs-forest-protected-areas-people-planet/#sthash.1pDlV87L.dpbs> ; TMP Systems. 2016. Protecting the Liberia's Forest – Conservation for People and Planet. RRI, Washington, DC. Disponible sur : <http://rightsandresources.org/en/publication/protecting-liberias-forest-conservation-for-people-and-planet/#sthash.gHZ1XjP7.dpbs>.

⁵⁹ Pour l'année 2016 seulement, 200 défenseurs de la terre et de l'environnement furent tués, selon Global Witness, dont 40% étaient des militants autochtones issus principalement de régions forestières éloignées, ce qui porte à croire que le nombre de morts serait sans doute plus élevés. En août 2017, The Guardian a signalé que 134 défenseurs de l'environnement (4 par semaine) avaient été tués pour 2017 déjà. Voir : Global Witness. 2016. Defenders of the Earth. Global Witness, Washington, DC. Disponible sur : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/defenders-earth/> ; The Guardian. The defenders project. The Guardian. Accessed September 15, 2017. <https://www.theguardian.com/environment/ng-interactive/2017/jul/13/the-defenders-tracker>. Dans de nombreux cas, la criminalisation et la violence envers les peuples autochtones et les communautés locales se produisent au nom de la conservation. Bien que les communautés rurales sont de loin les meilleurs intendants de leurs terres, les estimations mondiales du nombre de personnes déplacées par les aires protégées se chiffrent néanmoins dans les millions.

⁶⁰ RRI 2015 (voir la note 45) montre que 191 million d'hectares de terres sont reconnus comme appartenant ou étant désignés pour les peuples et les communautés autochtones au Brésil, mais l'administration actuelle menace de renverser leurs droits. Voir par exemple : Shiffman, Richard. 2017. "Amazon rainforest under threat as Brazil tears up protections." New Scientist. Accessed September 4, 2017. <https://www.newscientist.com/article/2129024-amazon-rainforest-under-threat-as-brazil-tears-up-protections>.

⁶¹ TMP Systems and RRI 2016 (voir la note 18). Les conflits de tenure entre communautés et entreprises ont augmenté de 300% entre 2003 et 2016 ; le risque pour les peuples autochtones et les communautés locales ne fera que progresser avec le temps.

⁶² Voir Oxfam. 2016. The risks of defending human rights: the rising tide of attacks against human rights activists in Latin America. Oxfam International, Oxford, UK. Disponible sur : <https://www.oxfam.org/en/research/risks-defending-human-rights>. Ce rapport témoigne d'une augmentation accrue des attaques envers les femmes qui défendent les droits humains au Guatemala, au Honduras, au Mexique, et au El Salvador.

L'Initiative des Droits et Ressources

L'Initiative des droits et ressources (RRI) est une coalition mondiale de 15 partenaires, 7 réseaux affiliés, 14 membres associés internationaux et plus de 150 organisations locales, régionales et internationales engagées à faire progresser les droits relatifs aux terres forestières et aux ressources des peuples autochtones et des communautés locales. RRI s'appuie sur la collaboration avec les membres de la coalition et sur leur expertise pour promouvoir le respect des droits locaux sur les terres et les ressources et susciter une réforme progressive des politiques et des marchés. Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.rightsandresources.org/fr.

Réseaux Affiliés



Bailleurs de Fonds



Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par les organisations qui ont généreusement soutenu ce travail ou tous les partenaires ou les réseaux affiliés de la coalition.

Ce travail est autorisé en vertu d'un Licence Creative Commons Attribution CC BY 4.0.

2715 M Street NW
Suite 300
Washington, DC 20007

www.rightsandresources.org
@RightsResources

